

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2013

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2013, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 août 2013 et le 31 août 2012, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 août 2013, au 31 août 2012 et au 1 septembre 2011. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2012, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario au 31 août 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 18 novembre 2013

**FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE
L'ONTARIO**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2013**

3

	2013	2012
PRODUITS		
Dons de particuliers	29 611 \$	19 582 \$
Campagne Centraide	14 182	8 324
Tournoi de golf	21 995	-
	65 788	27 906
CHARGES		
Dons (programmes)	24 154	3 458
Tournoi de golf	12 008	-
Assurances	600	648
Publicité et frais de représentation	550	606
Frais de bureau	-	519
Honoraires professionnels	2 773	1 884
Intérêts et frais de service	190	162
	40 275	7 277
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	25 513	20 629
ACTIF NET AU DÉBUT	20 629	-
ACTIF NET À LA FIN	46 142 \$	20 629 \$

**FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE
L'ONTARIO**

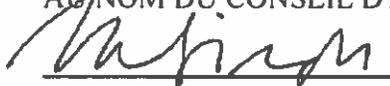
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2013

4

	2013	2012
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	50 361 \$	15 593 \$
Débiteurs	8 868	6 000
	59 229 \$	21 593 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	13 087 \$	964 \$
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	46 142	20 629
	59 229 \$	21 593 \$

AL NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

**FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE
L'ONTARIO**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2013**

5

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	25 513 \$	20 629 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(2 868)	(6 000)
Créditeurs et frais courus	12 123	964
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	34 768	15 593
ENCAISSE AU DÉBUT	15 593	-
ENCAISSE À LA FIN	50 361 \$	15 593 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2013

6

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, un organisme de bienfaisance constitué le 25 novembre 2010 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits de la Campagne Centraide sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou considérés comme recevables si le montant peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est suffisamment assuré.

Les autres dons ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits tirés du tournoi de golf sont constatés lorsque le tournoi a lieu.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

Dons reçus sous forme de services

La Fondation ne reconnaît pas les dons reçus sous forme de services dans ses états financiers.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2013

7

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'excédent des produits sur les charges.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé à l'excédent des produits sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'excédent des produits sur les charges.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2013

8

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario et le Conseil scolaire des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) sont des entités apparentés puisque la totalité des employés de la Fondation sont des employés du CECCE. De plus, certains membres du Conseil d'administration de la Fondation siègent également sur le conseil d'administration du CECCE ou occupent un poste de haute direction au CECCE. Par conséquent, le CECCE a la capacité d'influencer la gestion et l'élaboration des politiques de la Fondation. Aucune charge salariale n'est chargée à la Fondation par le CECCE. Le CECCE fournit également, sans frais, des locaux à la Fondation. Au 31 août 2013, 5 000 \$ est à recevoir du CECCE.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.